

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2024-09-04

Rennes, le 04/09/2024

Objet : Fermeture chemin de contre-halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par Madame Clara LE BLOND du SIO ;
Considérant que des travaux au niveau du vannage de l'écluse de Stereon, doivent être réalisés ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de contre-halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de contre-halage, rive gauche, de l'accès de la D785, bief de Stereon jusqu'à l'aval de l'écluse de Stereon, bief Coat Pont est interdit à tous les usagers.

Du 09/09/2024 au 04/10/2024

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, ainsi qu'une déviation.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de GOUEZEC

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON

Plan de fermeture et de déviation du chemin de halage du 9 septembre au 4 octobre 2024
Bief Stereon

- Fermeture
- Déviation

